

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 127-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.162

Déposée le: 29.05.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Motion de la Députation: Oui
Déposée par: DEPU (Gullotti, Tramelan) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: 815/2019 du 14 août 2019
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Trouver des solutions pour l'avenir de Bellelay, un site d'importance nationale

Le Conseil-exécutif est chargé d'encourager et de rechercher avec les partenaires régionaux des options pour une nouvelle affectation du site de Bellelay (abbaye et dépendances).

Développement :

Le lundi 13 mai dernier, les responsables de l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) ont réuni en catastrophe les élus politiques du Jura bernois pour faire taire des rumeurs sur le sort de l'Hôpital de Moutier. On y a ainsi appris que le site prévôtois allait devenir une polyclinique dans laquelle soins somatiques et psychiatrie se côtoieraient.

On y a également entendu que le « Pôle Santé mentale », actuellement actif à Bellelay, allait migrer à Moutier dans un délai de trois à cinq ans. Raisons invoquées pour quitter Bellelay : des lieux inadaptés aux soins à prodiguer et des coûts trop élevés liés à l'implantation au site.

Les responsables de l'HJB SA, bien que montrant de la compréhension par rapport aux effets d'une telle annonce sur la région, ont indiqué que le propriétaire de l'abbaye et des dépendances était le canton de Berne et non l'HJB SA et qu'il appartiendra donc à celui-ci de déterminer ce qu'il entendra faire des bâtiments. Il a été évoqué durant la rencontre la possibilité de transformer les murs du service psychiatrique en un hôtel de réhabilitation psychiatrique, ceci pour autant qu'un repreneur privé s'annonce et qu'il investisse en ce sens. Actuellement, seul un contrat de location lie l'HJB SA et le canton, qui ne devrait pas être renouvelé. Son échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Le site de Bellelay, dont l'abbatiale a été fondée au XII^e siècle, est un joyau architectural, témoin incontournable de l'histoire religieuse, politique, culturelle et sociale du Jura bernois. Ayant connu une destinée mouvementée, tour à tour séculière et laïque, puis laissé à l'abandon à la fin du XIX^e siècle, il fut racheté par le canton de Berne en 1891. Ce dernier, en construisant des bâtiments autour de l'édifice religieux, en a fait un hôpital psychiatrique. La somptueuse abbatiale, classée monument historique par le canton et la Confédération, a été restaurée en 1960. Elle accueille aujourd'hui des concerts et des expositions d'art contemporain. Bellelay est également étroitement lié à la production de fromages, puisqu'une des dépendances accueille la Maison de la Tête de Moine (fromage classé AOP). Bellelay s'est donc mué avec le temps en un centre économique, touristique et culturel d'importance régionale.

Tant la commune de Saicourt que les associations politiques, économiques et touristiques régionales ont un intérêt vif et évident à maintenir une activité à Bellelay, dont l'orientation doit être à présent définie. Un groupe de travail pourrait être constitué avec les autorités locales et régionales ainsi que les associations intéressées et le canton de Berne, afin de définir une stratégie d'avenir, en référence d'ailleurs à la proposition de l'association régionale Jura bernois.Bienne. Cette dernière invite le gouvernement bernois dans son courrier du 23 mai 2019 à lancer pour l'avenir de Bellelay un projet de Nouvelle politique régionale.

Motivation de l'urgence : résiliation annoncée du contrat de bail et recherche de solutions viables.

Réponse du Conseil-exécutif

L'abbaye de Bellelay est louée jusqu'au 31 décembre 2021. Le Conseil-exécutif n'a jusqu'à présent reçu aucune résiliation de la part du locataire. La TTE n'a pas officiellement connaissance d'intentions de déménagement. Suite à une demande de renseignements adressée au directeur de l'Hôpital du Jura bernois SA, Monsieur Dominique Sartori, il s'est avéré que des discussions sont certes en cours, mais que la situation ne sera pas clarifiée avant fin 2019. En attendant, le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a pas d'urgence à agir.

Si le locataire décidait de déménager, l'office compétent de la TTE (Office des immeubles et des constructions, OIC) chercherait rapidement avec les partenaires régionaux une solution d'avenir conforme à la stratégie immobilière, c'est-à-dire fondée sur les trois piliers du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement. Le Conseil-exécutif est conscient de sa responsabilité quant à la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance nationale.

Il envisage en outre de renforcer le potentiel économique de la région. La nouvelle politique régionale a récemment permis de promouvoir le développement de l'offre touristique de Bellelay.

La possibilité d'accorder un soutien supplémentaire devrait être examinée dans le cadre de la réaffectation du site.

Etant donné que la nécessité d'une nouvelle utilisation reste ouverte, le Conseil-exécutif ne peut pas adopter la motion. Il est toutefois disposé à l'adopter sous forme de postulat, ce afin de répondre à la demande de prendre des mesures urgentes en cas de résiliation du bail.

Destinataire

- Grand Conseil